

Département du
Val d'Oise

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement
PONTOISE
Canton de l'Hautil

Mairie de Boisemont

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 2 février 2007

L'an deux mil sept, le deux février, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à vingt heures quarante cinq en session publique au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean Claude Wanner, Maire

Date de convocation : le 30 janvier 2007

Nombre de membre en exercice : 14
Nombre de membre présents : 11
Nombre de membre votants : 12

Etaient Présents : Messieurs Wanner, Aubin, Bécue, Charpentier, Chaumeret, Métayer, Mesdames Duhem, Giacobi, Groff, Maxel, Vanderbeke.

Etaient absents excusés : Mr Poquet, Mmes Arramon, Hieyte (pouvoir à Mr Aubin)

Secrétaire de séance : Mr BECUE

1 – COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal, celui-ci est adopté à l'unanimité.

2 – PROTOCOLE D'ACCORD EDF EN FAVEUR DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE

Le "Livre Vert Européen" sur l'efficacité énergétique publié en juin 2005 fixe un objectif ambitieux pour l'ensemble de l'Union Européenne, celui d'atteindre 20 % d'économie d'énergie d'ici 2020 avec pour effet escompté une réduction de 50 % des émissions de gaz à effet de serre.

C'est dans cet objectif qu'EDF, qui fait preuve depuis de longues années de son engagement en matière d'efficacité énergétique, est donc particulièrement concernée par l'objectif national de Maîtrise de la Demande de l'Energie (MDE) propose d'inscrire dans un cadre de partenariat, sous forme d'un protocole d'accord, la promotion et la réalisation d'actions de MDE sur le patrimoine et le territoire de la Commune de Boisemont.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord avec EDF permettant la promotion et la réalisation d'actions de Maîtrise de la Demande de l'Energie et de développement des énergies renouvelables, ainsi que toutes les conventions qui en découleraient.

3 – MAITRISE DE L'ENERGIE : CONTRAT DI@LEGE INTERNET

Afin d'optimiser nos dépenses d'énergie Monsieur le Maire propose de souscrire au service Di@alège Internet proposé par EDF. Ce service qui consiste à mettre à notre disposition un espace de gestion sécurisé sur Internet, permettant d'accéder à nos données de facturation ainsi qu'à des outils d'analyse pour améliorer la gestion de la consommation d'électricité.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à souscrire au service Di@lège Internet pour une durée de trois années au prix de 95,36€ HT/AN, et à signer toutes pièces s'y rapportant.

4 – MAITRISE DE L'ENERGIE : PROTOCOLE D'ACCORD GDF

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la Maîtrise de l'Energie, Gaz de France propose de fixer contractuellement un prix ferme, pour la fourniture de gaz sur l'ensemble des bâtiments communaux, sur une durée de trois ans à compter du 1^{er} avril 2007.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de Maîtrise d'Energie en Gaz, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

5 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mr le Préfet du Val d'Oise a accepté la démission d'Emmanuel Fernique, et tient à renouveler ses remerciements à Emmanuel pour l'efficacité de sa collaboration notamment au sein de la commission informations.
- Charges locative du logement de fonction de l'école : Monsieur le Maire rappelle que dans sa séance du 28 mars 1997, le Conseil Municipal, avait fixé à 500 Frs (soit 76.22 €) par mois les charges afférentes au logement de fonction de l'école. Or depuis le 1er septembre 2006, le logement et l'école sont raccordés au gaz de ville et des compteurs individuels ont été posés rendant le chauffage du logement autonome à charge de l'occupant, il y a donc lieu de suspendre de fait la perception de ces charges à compter du 1er septembre 2006.
- Site INTERNET : Le site Internet de la commune qui avait été mis en place par des bénévoles avec beaucoup de talent, n'est plus actualisé, ce qui est dommageable.
Monsieur le Maire propose de confier sa reconfiguration pour faciliter sa mise à jour à un prestataire de service. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à passer commande à un prestataire de service pour la refonte du site Internet, pour un montant de 1000 €.

6 – INFORMATIONS SUR LES PROJET D'URBANISME

Mr le Maire informe de l'avancement des dossiers d'urbanisme sur la commune :

-1- Le projet d'aménagement de la Cupidonne pourrait accueillir une douzaine d'habitations, dont une partie devrait être accessibles à des jeunes ménages. Ce dossier étant soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France, il nécessite de nombreuses mises au point. L'objectif fixé par la commission d'urbanisme est d'arrêter un plan de composition afin de le soumettre aux Boisemontais dès le printemps.

-2- un projet d'aménagement de 25 pavillons environ sur les terrains appartenant à l'Etat (en voisinage du cimetière et du centre équestre) est présenté. Deux promoteurs, FEDERAL et CFH, viendront présenter leur projet au Conseil Municipal courant mars pour qu'un choix soit définitivement arrêté.

-3- Devenir des terres agricoles et des prés appartenant à l'Etat.

Afin d'éviter des actions spéculatives sur ces terrains, il serait souhaitable que ceux-ci soient la propriété des collectivités (Conseil Général, Commune)

Une démarche sera faite pour détenir le classement en espace naturel sensible de ces sites exceptionnels qu'il faut absolument protéger.

Une réunion en Mairie avec tous les services concernés (Conseil Général, Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, Chambre d'Agriculture, A.F.T.R.P.) sera organisée dans les prochaines semaines.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40.

Le Maire,

JC WANNER.